

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 432

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : notes féministes sur la XVIIIe Conférence internationale du travail : (Genève, juin 1934) : [suite]

Autor: Schmidt, Dora

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grave, de l'atteinte, qu'aucun élément juridique ne peut justifier, portée au droit d'un individu, pour raison d'état-civil. L'objection de la prime donnée au célibat... ah ! celle-là, le Père Ratten la prévoit partiellement, en déclarant assez curieusement que l'interdiction s'applique non seulement aux femmes légalement mariées, mais aussi à celles vivant maritalement. Disposition qui d'ailleurs ne résout pas la difficulté, car la conséquence immédiate en sera la nécessité de donner une définition légale du concubinage, et de déterminer la nature des relations qu'une femme célibataire peut entretenir avec un homme pour savoir si elle tombe ou non sous le coup de la loi !... L'objection professionnelle de la baisse du niveau du travail féminin dans tous les métiers et emplois visés, car qui voudra prendre la peine de faire un apprentissage quelconque avec la perspective de devoir abandonner le travail si tôt mariée ? L'objection sociale : pourquoi traiter autrement que les ouvrières et les employées des paysannes, dont la vie dans des champs parfois lointains, sous la pluie cinglante ou le soleil de feu, est aussi bien dure ? les travailleuses à domicile, ces éternelles et misérables exploitées ? et ne laisser aux femmes mariées que ces travaux-là ? L'objection féministe : si l'on admet que, pour raison de sexe, on puisse empêcher un être humain de travailler, alors c'est le travail des femmes en lui-même qui est menacé, et les célibataires peuvent attendre d'un jour à l'autre la loi qui, sous un prétexte quelconque, leur interdira à leur tour de gagner leur pain... Et la liste des objections va s'allongeant encore, au gré de toutes les réflexions que suggère la lecture de ce texte de loi.

Il est désolant que, pour venir en aide à l'ouvrière épuisée, à la mère de famille à bout de forces, ceux et celles qui cherchent son bien-être n'aient pas songé plutôt à d'autres mesures : plus courte durée de la journée de travail, amélioration des logements, perfectionnement des installations ménagères, développement des institutions sociales, salaire égal au salaire masculin quand le travail est égal, etc., etc. La liste de ces mesures s'allonge aussi facilement.

En voilà assez pour montrer de quel côté il faut chercher les remèdes aux maux que l'on nous signale. Espérons que les féministes belges, qui comptent des femmes de tête et de cœur, vont nous donner l'exemple d'une active campagne contre ce désastreux projet de loi.

E. Gd.

Le Congrès du Conseil International des Femmes

(suite de la 1^{re} page)

Comme toujours, les Commissions permanentes ont siégé avant l'Assemblée générale : elles mettent à jour, avec les données qui sont recueillies par tous leurs membres, les résolutions proposées à la séance de l'Exécutif, soit, cette année-ci, les résolutions votées l'an dernier à Stockholm.

Il n'est pas étonnant qu'à travers toutes les Commissions, on retrouve les préoccupations concernant le travail féminin et la paix, non seulement dans les Commissions qui portent ces noms mais aussi dans celles de l'éducation, du cinématographe et de la radio-diffusion, de la presse, de la protection de l'enfance. La Commission de la paix et de l'arbitrage, après en avoir délibéré seule, tint

une séance en commun avec la Commission de la paix de l'Alliance internationale du Suffrage, et cette collaboration permit de mettre au point les résolutions dont on trouvera le texte plus loin.

Ces résolutions furent acceptées par l'Assemblée générale du 7 juillet. C'est là aussi que furent adoptées les résolutions et recommandations de la Commission du cinématographe et de la radiodiffusion, laquelle Commission travaille en liaison étroite avec l'Institut de coopération intellectuelle et l'Institut international de cinéma éducatif de Rome. Nous avons pu nous rendre compte du rôle formidable que jouent ces deux instruments dans l'éducation populaire, et comment, dans bien des pays, les femmes ont su faire valoir leur point de vue à leur égard. En Suisse, nous devrions porter notre attention sur les problèmes qu'ils posent et obtenir que des femmes capables fassent partie des comités s'occupant de cinéma et de radio.

La présidente de la Commission du C. I. F., Mme Dreyfus-Barney, de concert avec le Conseil français avait organisé une soirée cinématographique suggestive. Nous fûmes spécialement frappés par le « film de 3 minutes », lequel nous rend compte d'un fait d'histoire ou de science par le graphique en mouvement et qui, malgré sa courte durée, est d'une clarté remarquable. Une actualité Gaumont, rendue avec un art impressionnant par Germaine Dulac, et des dessins animés charmants auront contribué à orienter les déléguées dans leurs projets d'action dans ce domaine.

La Commission de la protection de l'enfance s'est occupée de la question des soins prénatals, de la répercussion du chômage des parents sur les enfants, et de l'enfance en danger moral. M^{lle} Gourd a insisté sur l'utilité d'une collaboration étroite avec la Commission du même nom de la S. d. N., et a apporté des précisions sur le travail de cette dernière à laquelle elle représente, entre autres Sociétés, le C. I. F.

La question douloureuse des prisons d'enfants a été illustrée pour un nombre restreint de déléguées par une visite des prisons de Fresnes, établissement impressionnant, puisqu'il donne asile à 4000 détenus, hommes et femmes, établissement moderne — et humain, où la mère peut soigner elle-même son petit enfant, jusqu'à trois ans, où les jeunes délinquantes sont séparées des délinquantes endurcies. Mais la détention dans l'isolement complet de jeunes enfants de 13 ans nous laisse perplexes...

On avait organisé pour les déléguées une série de visites intéressantes, aux institutions sociales des usines de conserves alimentaires Geo, à celles des caisses de compensation de la région parisienne qui sont particulièrement bien comprises, etc. Je passe sur d'autres visites moins intéressantes pour nous. Notons encore la réception à l'Hôtel-de-Ville, du Conseil entier, où le délégué de la Municipalité prononça un discours nettement suffragiste, et la réception par le Président de la République, des membres du Bureau et des présidentes des commissions permanentes.

J'aimerais pouvoir faire vivre devant les lecteurs du *Mouvement* telle ou telle personnalité rencontrée au Congrès : la place, hélas, me manque.

Les suffragistes, marchant en tête du mouvement féministe, connaissent la collaboration internationale au sein de leur Alliance inter-

Les Femmes et le Désarmement

Résolutions adoptées par le Conseil International des Femmes au Congrès de Paris (Juillet 1934)

1. En ce temps de crise où la mentalité des jeunes générations est influencée par les conditions actuelles difficiles et par les sérieux conflits nationaux et internationaux, il est de la plus grande importance que l'éducation physique et intellectuelle des jeunes générations dans la famille et à l'école soit dirigée vers un esprit de conciliation entre les races, les nations et les classes, qui n'exclut pas la fermeté et le sacrifice consenti à un idéal d'équité et de respect de soi.

En conséquence, le Conseil International des Femmes souligne qu'il est du devoir des femmes de redoubler les efforts tentés dans ce sens, ainsi qu'il le recommande depuis 1909, efforts encouragés par le Comité du Désarmement Moral, institué par la Conférence du Désarmement, et qui ont toujours trouvé un puissant appui à la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle dès sa fondation, de même que dans ses Institut de Paris et de Rome.

II. Le Conseil International des Femmes, sans vouloir aborder dans cette résolution tous les aspects techniques du problème du désarmement, tient à souligner la particulière importance de certains points sur lesquels ses différents Conseils nationaux peuvent exercer une action immédiate et utile.

1^{re} Le Conseil International des Femmes, convaincu qu'il est impossible et illogique de songer à humaniser la guerre, à briser le désir de souligner le caractère particulièrement révoltant de la guerre aérienne, chimique et bactériologique, en même temps que l'inefficacité absolue de toutes les soi-disant mesures de protection envisagées jusqu'ici.

2^o Le Conseil International des Femmes estime indispensable comme première étape dans la voie du désarmement aérien :

a) l'interdiction des bombardements aériens ;
b) la suppression des avions de bombardement ;

c) l'institution d'un contrôle international de l'aviation civile, afin qu'elle ne puisse pas être utilisée pour des fins militaires.

3^o Le Conseil International des Femmes enregistre avec une vive satisfaction la résolution adoptée à l'unanimité le 11 juin 1934 par la Commission Générale de la Conférence du Désarmement, par laquelle est approuvé le principe d'un système de publicité des dépenses de défense nationale devant permettre un contrôle par l'opinion publique.

4^o Le Conseil International tient à faire connaître aux chefs d'Etats qu'ils seront considérés comme responsables de la course aux armements qui conduirait infailliblement le monde à la guerre.

III. Le Conseil International des Femmes prend acte avec une profonde satisfaction des propositions récemment adoptées par le Comité du Trafic des Armes de la Conférence du Désarmement dans le but de rendre efficace le contrôle de la fabrication et du contrôle des armes.

Il invite ses Conseils nationaux à travailler pour faire accepter ces propositions par leurs gouvernements respectifs afin qu'elles s'inscrivent dans une Convention de Réduction des Armements, Convention dont l'établissement apparaît comme indispensable pour arrêter la course aux armements.

IV. Le Conseil International des Femmes s'est vivement réjoui de la recommandation adressée au mois de mai par le Conseil de la S. d. N. aux Etats membres pour qu'ils ne fournissent plus d'armes à la Bolivie et au Paraguay ; les armes importées de l'étranger contribuent pour une large part à rendre plus meurtrière la guerre du Chaco.

Le Conseil International des Femmes espère que les gouvernements suivront cette recommandation, et que ce précédent aura pour résultat de restreindre de plus en plus dans le monde entier le trafic international des armes.

nationale ; ce travail leur est facilité par un programme précis et un but tangible. Le C. I. F. réunit les sociétés féminines les plus diverses. Et pour faire comprendre sa situation, nous renvoyons nos lecteurs à la composition de notre Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, notre Conseil national, affilié au C. I. F. Ils saisiront alors le fait de cette diversité, et parlant, son travail plus compliqué, moins nettement circonscrit. Bien qu'il ait comme devise et comme fil d'Ariane sa « règle d'or », il serait difficile de formuler en quelques mots sa raison d'être. Ses interventions auprès de la S. d. N. et du B. I. T., sa collaboration avec d'autres associations internationales dans le Comité féminin de Désarmement, dans le Comité de Liaison, etc. n'épuisent pas son action. Il est et reste un animateur. Preuve en soit la présence à Paris de ces déléguées venues des Indes, de la Chine, de la Nouvelle Zélande, de l'Australie, des deux Amériques et de nos vieux pays européens. Nous ne sommes pas en mesure d'additionner des résultats, nous constatons des efforts faits par des millions de femmes de tous les continents, et nous avons ressenti à Paris chez la plupart des déléguées un désir sincère de compréhension réciproque.

A. DE M.



Les Femmes et la Société des Nations

Notes féministes sur la XVIII^e Conférence Internationale du Travail.¹

(Genève, juin 1934)

II.

L'espérance que, cette année, le nombre des femmes déléguées et experts techniques serait spécialement grand, du fait que deux des objets à l'ordre du jour concernaient essentiellement les femmes, n'a pas été satisfaite : aussi M^{me} Kjelsberg, la déléguée norvégienne, toujours si vivante et sympathique, manifesta-t-elle, dans la séance plénière du 16 juin, son désappointement à cet égard. « Sur 480 délégués au total a-t-elle déclaré, on ne compte que 14 femmes, dont 11 dans les groupes gouvernementaux et 3 dans le groupe ouvrier, soit une proportion infiniment faible. Et pourtant, le traité de paix de Versailles a établi l'égalité des droits des femmes à tous les postes (article 7), et a stipulé en plus que, lorsque des questions intéressant spécialement les femmes viennent à la Conférence, les délégations doivent compter en tout cas une femme (art. 389). Et maintenant plus que jamais, la collaboration des femmes et des hommes est nécessaire si l'on veut arriver à guérir le monde de sa misère ». Betzy Kjelsberg indiqua également qu'aucune femme ne siège actuellement dans le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, qui possède des compétences si importantes et qui établit les ordres du jour de la Conférence.

Par cette intervention, la déléguée norvégienne s'est fait de nombreuses amies parmi les femmes et nous espérons bien que sa voix sera entendue, quoique les perspectives actuelles ne soient guère favorables. L'intention des auteurs du traité de Versailles était évidemment que les ouvrières soient représentées à la Conférence, soit que des femmes déléguées eussent leur place dans les délégations ouvrières de chaque pays. Mais ces délégations sont restreintes pour beaucoup de pays : pour la Suisse par exemple, les sièges sont répartis entre les différents groupements d'intérêts : Union syndicale, syndicats chrétiens sociaux, alternativement avec

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.



M^{me} A. de MONTET



M^{lle} A. QUINCHE

La délégation suisse au Congrès du C. I. F. était composée de : M^{me} A. de Montet, présidente du Conseil national (Alliance nationale de Sociétés féminines suisses), Chenevard de Morsier (Genève), Eder-Schwager (Zurich) ; et de M^{lle} Ant. Quinche (Lausanne), E. Zellweger (Bâle) Clara Nef (Appenzell), Annie Murset (Zurich), L. Billeter (Neuchâtel), et Dr. Renée Girod (Genève).

Cliché Mouvement Féministe

Cliché Mouvement Féministe

L'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques, l'Union syndicale suisse des ouvriers indépendants et les employés). Il faut reconnaître aussi que, dans notre pays, rares sont les femmes qui, du côté ouvrier, pourraient vraiment collaborer au travail de la Conférence, et nous ne pouvons que répéter ici combien nous regrettons qu'aucune de nos diverses organisations syndicales suisses ne soit parvenue à former dans ses secrétariats des compétences féminines, qui constitueraient d'excellents éléments pour une délégation à Genève.

Les deux Commissions spécifiquement féminines ont été celles qui se sont occupées de la révision de la Convention de Washington sur le travail de nuit des femmes, et de la préparation d'un questionnaire concernant le travail des femmes dans les mines.

Mlle Kerstin Hesselgren (Suède), assistée par Mlle Milena Atanaskovitch (Yougoslavie) comme rapporteur, a présidé la réunion de ces Commissions. Et l'on doit à son calme, à son esprit de conciliation et de compréhension que les débats n'aient pas été cette année-ci aussi chauds que lorsque la question de la révision a été discutée pour la première fois en 1931. D'ailleurs, l'opposition manifestée par le groupe ouvrier contre la révision s'était calmée, et lors de la votation définitive en séance plénière, les délégués ouvriers présents votèrent en faveur de la disposition qui exclut de l'interdiction du travail de nuit les femmes occupant des postes supérieurs de direction. Une seule et unique exception a été constituée par Miss Julia Varley (Gde-Bretagne), qui souleva une certaine hilarité lorsqu'elle prononça un *Non* catégorique et indépendant en séance plénière, alors que 58 voix votèrent pour l'affirmative. L'opposition de Miss Varley est motivée par le fait que, par cette disposition d'exception, une porte est ouverte par laquelle peut passer la réintroduction du travail de nuit, et que les ouvrières anglaises craignent que cette disposition ne soit interprétée de façon large que ne peut l'avoir prévu l'Organisation du travail. Ces craintes sont d'une part compréhensibles: toutefois la rédaction actuelle: *La présente Convention ne s'applique pas aux femmes qui occupent des postes de direction impliquant une responsabilité et n'effectuent pas normalement un travail manuel* est suffisamment précise, et circonscrit nettement le groupe pour lequel vaut cette disposition. C'est maintenant l'affaire des autorités de chaque pays de donner à cette disposition une application raisonnable.

Le second point de la Convention soumis à la révision souleva une plus longue discussion. Selon une proposition belge, la période considérée comme temps de nuit pendant lequel le travail est interdit, et que l'ancienne Convention fixait immuablement entre 10 heures du soir et 5 heures du matin, devait pouvoir être, dans des cas exceptionnels, légèrement décalée et repoussée sur la période de 11 heures du soir à 6 heures

du matin. Les délégués ouvriers se défendirent violemment contre la révision de ce second point, et celui-ci n'obtint finalement en séance plénière guère plus de voix affirmatives que le premier. La signataire de ces lignes avait formulé à la Commission une proposition du gouvernement suisse, d'après laquelle le décalage exceptionnel du temps obligatoire de repos devrait pouvoir être appliqué seulement à certaines entreprises; et elle démontra comment, pour notre pays, un retard de la période considérée comme travail de nuit constituerait une aggravation des conditions du travail des ouvrières, puisque celles qui appartiennent à l'équipe du soir seraient amenées à rentrer chez elles entre 11 heures et minuit, soit à un moment bien plus défavorable qu'entre 4 heures et 5 heures du matin, heure qui se trouverait de la sorte perdue pour l'équipe du matin. La présence de la femme semble aussi plus nécessaire à la maison le soir, que de très bonne heure le matin. Mais ces considérations furent accueillies avec un curieux scepticisme par les représentants et les représentantes des autres pays.

En revanche, la Commission chargée de préparer un questionnaire sur le travail des femmes dans les mines aboutit à des décisions presque unanimes. Présidée par Mlle Stenberg, une Hollandaise, qui, depuis bien des années vient à la Conférence comme conseillère technique de la délégation des Pays-Bas, elle eut comme rapporteur une déléguée hindoue, Mrs. Subbarayan. Pour la première fois en effet, le gouvernement des Indes avait envoyé une femme à la Conférence du Travail. Mrs. Subbarayan, dont le sari national a suscité beaucoup d'admiration, a fait d'excellents débuts à la Conférence, et sa distinction, son extérieur séduisant, comme l'humour naturel avec lequel elle a assaisonné la plupart de ses interventions, lui ont gagné de nombreux amis. Et c'est avec beaucoup de grâce qu'elle s'est acquittée de sa tâche de présenter en séance plénière le rapport, qui n'a d'ailleurs pas soulevé d'objection, de sa Commission.

DORA SCHMIDT.
(Trad. française.)

(La fin au prochain numéro.)

Notes de musique

Pour le Foyer Arménien.

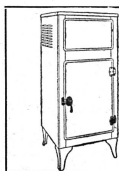
Mme Chérédjian-Charey, professeur au Conservatoire de Genève nous a conviées le 26 juin à une soirée à l'Athénée. Elle avait organisé un petit concert au bénéfice du Camp de Vacances du Foyer Arménien, et nous a présentés, dans la première partie du programme, ses élèves Mlle Feuerstein, Sdkian, Press, Peyrian, Béatrice Ganz et M. Edouard Muller, qui tous firent preuve, dans un répertoire moderne très intéressant, de qualités musicales remarquables; ce qui caractérise d'ailleurs les élèves de Mme Chérédjian c'est leur superbe assurance et la note très

a été élevée sous la forme de la résolution suivante:

Le Conseil de direction de la Fédération Internationale des Femmes dans les carrières libérales et les professions, réuni à Genève, proteste énergiquement contre la tendance actuelle qui menace le travail des femmes mariées aussi bien dans les fonctions publiques que dans les entreprises privées, et considère avec inquiétude le danger qui en résulte pour l'institution du mariage. Le Conseil est décidé à agir auprès des gouvernements et des autorités compétentes dans tous les pays où existent pareilles entraves, le droit au travail de tout être humain ne devant être restreint ni pour cause de sexe, ni pour cause de situation sociale.

Une autre résolution insistant auprès des Fédérations nationales de femmes engagées dans les affaires et les professions, pour qu'elles travaillent en faveur de la ratification de la Convention révisée sur le travail de nuit des femmes votée par la Conférence Internationale du Travail, a été adoptée par le Conseil directeur (Voir plus haut pour les détails sur cette révision, l'article de notre collaboratrice, Mlle Dora Schmidt (Red.). Rappelons à ce sujet que c'est la Fédération qui avait rédigé le mémoire, signé et appuyé par d'autres organisations, qui fut envoyé au Conseil d'administration du B. I. T. demandant que la Convention fût révisée de façon à exempter de ses stipulations les femmes occupant des postes de surveillance et de direction. Si cette révision n'a pas été tout à fait aussi loin que notre Fédération l'avait souhaité, elle marque cependant un progrès caractérisé, puisque c'est la première fois dans l'histoire de la législation internationale qu'a été reconnue la présence des femmes dans des postes importants dans l'industrie.

Plusieurs sessions du Conseil furent consacrées à discuter à fond un programme d'action pour l'année prochaine. Il est probable que l'on y insistera beaucoup sur l'étude des questions éco-



LONGEMALLE, 12

personnelle de leur jeu (Mlle Ganz dans Albiniz, M. Muller dans Poulenc).

La cantatrice viennoise Marie-Louise Wetzler interpréta avec beaucoup de charme, d'une voix chaude et expressive, des chants de Schubert et de Schumann, des airs bohémiens et hongrois.

Enfin, Mlle Nina Chérédjian termina le concert avec son jeu étincelant de vic et de jeunesse dans la *Source* de Liszt, les *Dances rythmiques* de Jacques-Dalcroze, et surtout cette splendide *Isle joyeuse* de Debussy; cette œuvre, d'ailleurs, est toujours « le cheval de gloire » de Mlle Chérédjian; c'est chaque fois une grande joie de suivre la fascinante interprétation qu'elle développe dans cette pièce.

On ne peut que remercier et féliciter tous ces artistes et élèves et surtout Mme Chérédjian de cette généreuse idée d'entraide.

EST. B.-V.



**Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin**

Les suffragistes genevoises et les femmes turques.

Très nombreuse assistance, le 25 juin, malgré la saison estivale, à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée genevoise pour le Suffrage féminin, rehaussée par la présence de Mmes Plaminkova, sénateur de Tchécoslovaquie, et Adèle Schreiber, vice-présidente de l'Alliance Internationale.

On entendit d'abord les rapports habituels sur la marche de l'Association, sur son travail considérable de propagande et de préparation civique des femmes, sur ses démarches pour ouvrir aux femmes l'accès des Commissions officielles, où, en apportant un concours pratique précieux d'expérience, elles font l'apprentissage de la vie publique; sur les relations de l'Association avec d'autres groupements, et notamment avec le groupement genevois *La Femme et la Démocratie* qu'elle a contribué à créer, etc., etc. Puis Mlle Kammacher, avocate, fit un récit clair et concis des belles journées de Berne et du Jubilé des vingt-cinq ans de fondation de l'Association Suisse pour le Suffrage, jubilé auquel M. Motta, conseiller fédéral, apporta le chaleureux encouragement que l'on sait par ses déclarations suffragistes catégoriques.

Mais le clou de cette réunion genevoise fut certes la captivante causerie de M. le prof. Malche, sur ce sujet: *La femme turque*. Comme l'expliqua Mlle Gourd, qui présidait l'Assemblée, le prochain Congrès suffragiste international devant avoir lieu à Istanbul au printemps 1935, il était donc tout indiqué pour les suffragistes genevoises de se renseigner sur la situation des femmes qu'elles rencontreraient là-bas. Et au gré de ses souvenirs, M. Malche promena de façon charmante son auditoire parmi les différents milieux féminins que ses fonctions en Turquie l'ont amené à visiter: intellectuelles élevées à l'occidentale, femmes du monde et grandes dames, professionnelles abordant les différentes car-

nomiques, puisque une connaissance intelligente de ces problèmes est de plus en plus considérée comme nécessaire à la participation des femmes aux affaires publiques. La Secrétaire générale, Miss Dorothy Heneker, consacra également une bonne partie de son temps à la propagande, afin d'élargir le nombre des membres de la Fédération dans les pays européens, et sans doute dans d'autres continents.

La Fédération compte maintenant des membres dans 21 pays, dont 12 ont été représentés à ce Conseil de direction, soit le Canada, la Tchécoslovaquie, l'Angleterre, la France, la Hollande, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Pologne, la Suède, la Suisse et des Etats-Unis. Les deux Fédérations les plus nombreuses sont celles des Etats-Unis et d'Italie, mais la Fédération norvégienne, sous l'active présidence de Froken Nana With, s'est développée très rapidement au cours de ces deux dernières années, fondant 12 clubs dans différentes villes norvégiennes avec un total de 2.400 membres environ. C'est en reconnaissance de ce beau travail que Fr. With a été élue présidente des membres de la Fédération internationale.

Durant les quatre journées qu'a duré cette réunion, une exposition des projets de dessins pour un insigne international a eu lieu au Lycéum-Club de Genève, sous la direction de Mme Antonietta Paoli Pogniani, de Rome, présidente de la Commission des Beaux-Arts. Environ 150 dessins provenant de 12 pays ont été exposés. Ajoutons que, toujours sous les auspices de la Commission de M. M. Pogniani, une exposition des Beaux-Arts aura lieu à Varsovie en octobre prochain.

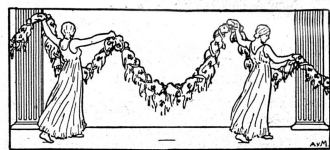
Helen HAVENER (Etats-Unis)
Présidente de la Commission de
publicité de la Fédération inter-
(Trad. française) nationale

UN RÉEL PROGRÈS LES

FRIMAX
CAVALIER
ROTATIFS

rières qui maintenant s'ouvrent aux femmes, paysannes laborieuses et timides.... L'émancipation de la femme turque a marché à pas de géant, parce qu'elle est considérée comme un élément important de la nation tout entière. Non seulement voile, polygamie, harem, ont disparu, mais le Code civil suisse a été adopté, les femmes sont professeurs d'Université, avocates, médecins, femmes d'affaires, conseillères municipales et prochainement électorales, dépassant ainsi de beaucoup les femmes suisses dont on leur a conféré le statut civil. Faut-il s'étonner si quelques-unes des auditrices de M. Malche, en le remerciant de l'heure charmante qu'il a fait passer à son public, ont annoncé leur grand désir de se rendre à ce Congrès d'Istanbul, et ont même manifesté quelque regret de ne pas être Turques!...

E. Gd.



A travers les Sociétés

Exposition de travaux au Foyer de l'Ecole d'études sociales (Genève).

C'est le jeudi 21 juin que, dans les avenants locaux du Foyer ouvrant leurs fenêtres sur le jardin fleuri, a eu lieu l'exposition des travaux de confection et de lingerie exécutés par les élèves sous la direction de Mme de Gunten, professeuse.

Choix varié de « dessous », du simple à l'élégant raffiné en divers tissus, un pyjama aussi à la coupe charmante, de jolies robes de plage et autres vêtements de saison, et — ne l'oublions pas — reprises et pièces où il faut regarder de très près pour voir que ce n'est pas du neuf — tout cela révèle du goût, de la précision, un soin méticuleux et fait le plus grand honneur aux exécutantes et à celle qui les a si bien dirigées.

Nous serions injuste en passant sous silence les excellentes et jolies pâtisseries, œuvres d'élèves également, qui ont appris par leur maîtresse Mlle Paris, dans leurs cours de cuisine, qu'il ne suffit pas de faire bon, mais qu'il importe de présenter avec art ce qui, hélas! est destiné à si vite disparaître.

M.-L. P.

Entreprise Générale d'Electricité
ET DES TÉLÉPHONES CENTRAUX

LOUIS MORANDO
CONCESSIONNAIRE

14, rue Micheli-du-Crest, GENEVE

Téléphone 41.649

Cpte Chèques post. 1.846

Pour la Terrasse, le Balcon et le Jardin

RIEN N'EST PLUS PRATIQUE, PLUS CONFORTABLE ET REPOSANT QU'UN BON FAUTEUIL EN ROTIN OU UNE CHAISE LONGUE

ACHETEZ-LES chez le FABRICANT-SPECIALISTE

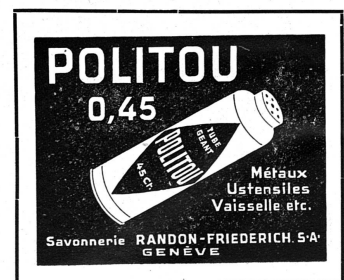
H. Märki r. du Conseil- 6755 X
Général, 16

Où vous trouverez un grand choix de modèles depuis 14 fr. ... Réparations ... Tél. 43.056

Vente à grands rabais
de tous nos articles d'été

CHAUSSURES SCHADLER
COUTANCE, 5, 1^{er} étage (entrée rue Grenus, 7)

Pas de frais généraux ... Bénéfice au client



IMPRIMERIE RICHTER. — GENEVE

Fédération des femmes dans les carrières libérales et les professions

C'est à Genève, où cette Fédération a été fondée il y a quatre ans, que s'est réuni, du 24 au 29 juin, son Conseil de direction pour sa session annuelle.

Il est naturel que les problèmes auxquels cette période de crise donne une importance toute spéciale aient retenu son attention: le chômage et les efforts des femmes professionnellement occupées à travers le monde pour lutter contre ses effets; les attaques portées contre le travail de la femme mariée, à la fois dans les administrations publiques et dans les affaires privées, en résultat direct de la diminution des postes disponibles; l'influence encore trop limitée des femmes sur les décisions des gouvernements dans de nombreux pays où fonctionne cependant le suffrage féminin, etc.

L'attitude prise par ce groupement a été nettement exprimée, aussi bien dans les résolutions votées au cours de ces quatre journées, que dans le discours de la présidente, Miss Lena Madison Phillips, avocate à New-York, le tout concordant à établir un programme d'action. « Parlons moins et agissons plus », a déclaré Miss Phillips. Ne nous contentons pas de résolutions passives qui ne seront jamais appliquées. Si nous voulons restaurer la paix du monde, il nous faut faire plus que manifester simplement de la bonne volonté. Car la véritable prospérité et l'entente internationale reposent sur une base économique autant que politique. Si nous, femmes, voulons mettre de l'ordre dans le chaos mondial actuel, nous devons prendre une part active à la vie économique et politique. »

Une vigoureuse protestation contre la tendance générale d'entraver le travail de la femme mariée